

Les organisations syndicales sous signées ont pris connaissance dans le cadre d'une réunion organisée par la présidence, du projet de suppression de jours de congés ou d'augmentation du temps de travail pour les BIATSS de l'UM, alors même que le rapport de la Cour des Comptes n'est pas publié !

Ceci, dans le cadre d'une remise en cause d'une circulaire de 2002 sur le temps de travail dans l'éducation nationale et l'enseignement supérieur, par la Cour des Comptes et par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Selon les modes de calcul au sujet du décompte des jours de congés tombant des dimanches ou des jours de vacances, le nombre d'heures à rattraper est de 69 heures ou... de 122 heures !

Nos organisations constatent qu'après le gel du point d'indice des années durant, aboutissant à des pertes de pouvoir d'achat à euro constant, après la réforme des retraites, l'augmentation du nombre de précaires dans la fonction publique, on nous propose maintenant de travailler plus sans augmentation de traitement.

Nous demandons donc le maintien du régime actuel, soit le choix pour les BIATSS entre 36h40 hebdomadaire avec 50 jours de congés ou 38h05 et 58 jours de congés.

Au vu des reculs sociaux que nous subissons, nous affirmons qu'il n'est pas possible d'accepter un nouveau recul social.

Aussi, nous demandons à la Présidence d'intervenir auprès du ministère pour indiquer le refus des organisations de personnels d'accepter un tel recul et leur demande de maintenir le régime horaire actuel.

En fonction des discussions que nous aurons avec la présidence, nous appellerons les personnels à se réunir pour discuter de la situation, et notamment lors d'une Heure

d'information syndicale.

Les organisations s'opposeront également à cette mesure dans les instances où elles siègent.

Signé les organisations de l'UM : FSU (Snasub-FSU, Snesup-FSU), Sud Education, FO ESR, UNSA-Éducation (A&I, ITRF.B.I.O, SNPTES), CGT Universités de Montpellier